



Conseil d'administration

356^e session, Genève, 23 mars-2 avril 2026

Section du programme, du budget et de l'administration

PFA

Segment relatif aux audits et au contrôle

Date: 26 février 2026

Original: anglais

Cinquième question à l'ordre du jour

Rapport du Comité consultatif de contrôle indépendant

Objet du document

Le présent document contient le dix-huitième rapport annuel du Comité consultatif de contrôle indépendant, qui porte sur la période allant de février 2025 à janvier 2026, pour discussion et orientation (voir le projet de décision au paragraphe 7).

Objectif stratégique pertinent: Sans objet.

Principal résultat: Résultat facilitateur B: Un leadership renforcé et une meilleure gouvernance.

Incidences sur le plan des politiques: Aucune.

Incidences juridiques: Aucune.

Incidences financières: Aucune.

Suivi nécessaire: Le Bureau fera rapport au comité sur la suite donnée aux recommandations figurant dans le rapport joint en annexe.

Unité auteur: Comité consultatif de contrôle indépendant (CCCI).

Documents connexes: [GB.350bis/PFA/2](#); [GB.352/PFA/7](#); [GB.353/PFA/6](#); [GB/355/PFA/4](#).

1. Conformément à son mandat ¹, le Comité consultatif de contrôle indépendant (ci-après le «comité») a mené ses travaux de février 2025 à janvier 2026 dans le cadre de réunions régulières qu'il a tenues à Genève (Suisse) les 29 et 30 mai 2025, du 24 au 26 septembre 2025 et du 20 au 23 janvier 2026.
2. Jusqu'au 31 décembre 2025, le comité était composé des membres suivants:
 - M. Gonzalo Castro de la Mata (Pérou/États-Unis d'Amérique);
 - M. Marcel Jullier (Suisse);
 - M^{me} Lipika Majumdar Roy Choudhury (Inde);
 - M^{me} Marian McMahon (Canada);
 - M^{me} Agnieszka Słomka-Gołębiowska (Pologne).
3. À sa 352^e session (octobre-novembre 2024), le Conseil d'administration a nommé un nouveau membre pour un mandat de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2026 ².
4. À sa 355^e session (novembre 2025), le Conseil d'administration a nommé un membre en remplacement d'un membre sortant pour un mandat de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2026 ³.
5. À sa réunion de janvier 2026, le comité avait prévu une journée supplémentaire pour l'orientation et l'intégration de ses nouveaux membres. Sa composition était alors la suivante:
 - M. Gonzalo Castro de la Mata (Pérou/États-Unis d'Amérique);
 - M. Jayantilal M. Karia (Ouganda/États-Unis d'Amérique);
 - M. Clyde M. MacLellan (Canada);
 - M^{me} Lipika Majumdar Roy Choudhury (Inde);
 - M^{me} Agnieszka Słomka-Gołębiowska (Pologne).
6. Le Directeur général transmet ci-joint au Conseil d'administration, pour examen, le dix-huitième rapport annuel du Comité consultatif de contrôle indépendant (voir annexe).

► **Projet de décision**

7. **Le Conseil d'administration prend note du dix-huitième rapport annuel du Comité consultatif de contrôle indépendant annexé au document GB.356/PFA/5 et demande au Bureau de tenir compte des orientations qui y sont formulées.**

¹ GB.350bis/PFA/2, annexe.

² GB.352/PFA/7.

³ GB.355/PFA/4.

► Annexe

Dix-huitième rapport annuel du Comité consultatif de contrôle indépendant

Résumé

Le Comité consultatif de contrôle indépendant (ci-après le «comité») présente au Conseil d'administration son dix-huitième rapport annuel, qui porte sur la période allant de février 2025 à janvier 2026. En décembre 2025, les mandats de sa présidente (M^{me} McMahon) et de son vice-président (M. Jullier) sont arrivés à leur terme. Deux nouveaux membres, M. Jayantilal M. Karia et M. Clyde M. MacLellan, ont été accueillis en janvier 2026. Lors de sa réunion ce même mois, le comité a élu à l'unanimité M. Castro de la Mata à sa présidence et M^{me} Lipika Majumdar Roy Choudhury à sa vice-présidence.

Le rapport couvre tous les domaines clés du mandat du comité et rend compte des travaux menés lors de trois réunions tenues en présentiel au siège de l'OIT à Genève, ainsi que dans le cadre d'échanges complémentaires qui ont eu lieu en dehors du calendrier ordinaire des réunions. Le comité a également échangé à plusieurs reprises avec le Corps commun d'inspection du système des Nations Unies (CCI) et a participé à des réunions informelles avec des représentants du Conseil d'administration du BIT ainsi qu'avec les présidents des comités de contrôle d'autres organismes des Nations Unies.

Le comité a pris note de diverses améliorations apportées aux politiques et procédures de l'OIT, ainsi que des résultats obtenus au cours de la période considérée, en particulier: *a)* la présentation, dans les délais impartis, des états financiers consolidés de 2024 et l'opinion favorable sans réserve formulée par le Commissaire aux comptes à l'issue de son audit; *b)* le contenu détaillé de la déclaration relative au contrôle interne établie par le Directeur général en 2024 et la méthode qui a présidé à son élaboration; *c)* les activités de la nouvelle Cheffe auditrice interne et directrice du Bureau de l'audit interne et du contrôle (IAO); *d)* les progrès réalisés tant par le Bureau de l'éthique (ETHICS) que dans le cadre de la fonction nouvellement créée de Responsable de la prévention et de la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles; et *e)* les progrès considérables accomplis dans plusieurs autres domaines, décrits ci-après.

Le comité a également recensé des domaines dans lesquels des améliorations continues sont nécessaires pour renforcer la capacité de l'OIT à maintenir un profil solide en matière de gestion des risques. Ces domaines sont présentés ci-après.

Au-delà des questions que le comité examine régulièrement dans le cadre de son mandat, la période considérée a été marquée par des défis exceptionnellement complexes pour l'OIT et, de fait, pour d'autres organismes des Nations Unies. En plus de la cessation des contributions volontaires attendues d'un important donateur, mentionnée dans le rapport précédent (137,8 millions de dollars É.-U.), un montant de 108 millions de dollars É.-U. demeurait impayé au titre des contributions ordinaires de plusieurs États Membres. Le retard dans le recouvrement de ces contributions, et l'éventualité que celles-ci ne soient jamais acquittées, pourrait constituer un risque financier majeur pour l'OIT et compromettre sa capacité à remplir son mandat dans sa configuration actuelle. Le comité prie instamment la

direction et le Conseil d'administration d'envisager les conséquences des différents scénarios qui sont susceptibles de se produire du fait de cette crise de liquidités imminente.

En résumé, le comité formule les recommandations suivantes:

Recommandation 1: L'OIT fait face à une crise de liquidités imminente qui pourrait fortement restreindre sa capacité à remplir sa mission. Le comité prie instamment la direction et le Conseil d'administration d'envisager suffisamment à l'avance des scénarios d'atténuation afin de disposer du temps nécessaire pour adapter la configuration du Bureau et ainsi éviter, le cas échéant, d'avoir à prendre de manière précipitée des mesures d'austérité qui pourraient réduire l'efficacité de l'Organisation et sa capacité à remplir sa mission.

Recommandation 2: Le comité encourage la direction à mener à bien les dernières phases du recensement des compétences, qui ont pris du retard, tout en faisant observer que ce projet a été entrepris dans un contexte organisationnel différent, l'exercice ayant débuté en 2023. Le comité note en outre qu'une nouvelle stratégie en matière de ressources humaines doit être soumise au Conseil d'administration à sa présente session (mars 2026). Dans ce contexte, il invite instamment la direction à réfléchir aux différents scénarios qui pourraient permettre d'atténuer de manière proactive les conséquences de l'éventuelle crise de liquidités mentionnée ci-dessus.

Recommandation 3: En ce qui concerne l'examen de l'OIT en cours, le comité recommande que les principales fonctions liées à l'obligation de rendre des comptes, notamment celles qui sont assumées par l'IAO, EVAL, ETHICS et la Responsable de la prévention et de la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, restent basées au siège afin de garantir le maintien de la communication et un accès ininterrompu à l'équipe de direction.

Recommandation 4: Le comité encourage la direction à mener à bien les plans d'action énoncés dans la déclaration relative au contrôle interne en ce qui concerne le suivi et la mise en œuvre de mesures relatives à l'enquête menée auprès du personnel, et à combler les lacunes recensées en rapport avec les projets de coopération pour le développement qui doivent être renforcés.

Recommandation 5: S'agissant de l'audit interne, le comité encourage la direction à allouer en priorité les ressources nécessaires pour que l'IAO dispose du capital humain indispensable à la mise en œuvre d'un programme de travail qui soit adapté au profil de risque de l'Organisation. Il faudra pour cela accroître le nombre d'auditeurs disponibles.

I. Introduction

1. Le comité a le plaisir de présenter son dix-huitième rapport annuel, qui porte sur les travaux réalisés de février 2025 à janvier 2026.
2. Le comité s'est réuni à Genève les 29 et 30 mai 2025, du 24 au 26 septembre 2025 et du 20 au 23 janvier 2026. Toutes ses réunions ont eu lieu en présentiel et avec la pleine participation de ses membres, sauf dans quelques cas exceptionnels où des membres ont participé à des réunions à distance. Les membres ont tous confirmé l'absence de conflit d'intérêts et signé une déclaration en ce sens.
3. Le comité a suivi son ordre du jour habituel, fondé sur son mandat, afin de continuer à s'acquitter de l'ensemble de ses responsabilités. Outre les réunions régulières du comité, l'ancienne présidente (M^{me} McMahon) a représenté ce dernier à la dixième réunion des représentants des comités de contrôle des organisations des Nations Unies, qui s'est tenue en décembre 2025. Le mandat de M^{me} McMahon ayant pris fin, les résultats de cette réunion ont été présentés au comité à sa réunion de janvier 2026 par M. Karia, qui a assisté à la réunion conjointe en qualité de modérateur.

II. Principales avancées organisationnelles intervenues en 2025-26

4. Le comité sait gré au Directeur général, aux membres de la direction et au personnel du BIT du soutien qu'ils lui ont apporté et de la coopération dont ils ont fait preuve à son égard au cours de l'année écoulée. Les présentations et les séances d'information organisées à son intention lui ont été encore une fois utiles. Le comité se félicite des échanges qu'il a eus sur des questions clés avec certains bureaux de l'OIT. Il remercie en particulier le Bureau du Trésorier et contrôleur des finances de lui avoir fourni d'excellents services de secrétariat tout au long de la période considérée.
5. Le comité a rencontré de hauts fonctionnaires du BIT, notamment le Directeur général, le Trésorier et contrôleur des finances, la Cheffe auditrice interne et Directrice de l'IAO, le Directeur du Cabinet du Directeur général (CABINET), la Directrice du Département du développement des ressources humaines (HRD), la Directrice du Département de la gestion de l'information et des technologies (INFOTEC), le Directeur du Département de la programmation et de la gestion stratégiques (PROGRAM), le Secrétaire exécutif de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel du BIT (CAPS), le Président et les membres du Comité de durabilité environnementale (CDE), le Directeur du Bureau de l'évaluation (EVAL), le Responsable principal de la gestion des risques, le Responsable de l'éthique et la Responsable de la prévention et de la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles. En outre, les membres du comité ont rencontré le nouveau Commissaire aux comptes en mai 2025, septembre 2025 et janvier 2026.
6. Le comité se félicite de l'occasion qui lui a été donnée de s'entretenir avec les membres du Conseil d'administration lors d'une séance informelle en septembre 2025, ce qui lui a permis de discuter de ses travaux, tels que résumés dans son précédent rapport annuel, et de recenser les problématiques nouvelles.
7. Conformément aux bonnes pratiques d'autres comités de contrôle des Nations Unies, le comité s'est entretenu à huis clos avec la Cheffe auditrice interne et Directrice de l'IAO, le Commissaire aux comptes et le Responsable de l'éthique lorsqu'il l'a jugé approprié.
8. Au nom du comité, la présidente a présenté son rapport annuel pour 2024-25 à la session de mars 2025 du Conseil d'administration. En juin 2025, elle a présenté au Conseil

d'administration les observations du comité relatives aux états financiers pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2024 et au rapport du Commissaire aux comptes.

9. À sa réunion de septembre 2025, le comité a été informé de la préoccupation croissante suscitée par le fait qu'un État Membre avait cessé de verser ses contributions volontaires, à hauteur de 137,8 millions de dollars É.-U., et que plusieurs mandants étaient en retard dans le versement de leurs contributions. À cette époque, le BIT n'avait reçu que 13 millions de dollars É.-U. au titre du budget ordinaire, et 38 pour cent des contributions des États Membres n'avaient pas encore été recouvrées. Pour faire face à ce déficit de trésorerie, le Bureau n'a souscrit aucun nouvel engagement ni aucune nouvelle obligation au titre du budget ordinaire et a entrepris de réexaminer tous les bons de commande existants. Des mesures d'austérité similaires ont été mises en place en matière de ressources humaines afin de préserver la trésorerie.
10. À sa réunion de janvier 2026, le comité a appris que de nombreux États Membres avaient décidé de régler leurs arriérés et, dans certains cas, de verser de manière anticipée leurs contributions pour 2026, ce qui a permis d'atténuer quelque peu le manque de liquidités. Malgré ces efforts, au moment de l'élaboration du présent rapport, le montant des arriérés s'élève à 128 millions de dollars É.-U., principalement en raison des sommes non versées par un contributeur important au titre des années 2024 et 2025. Le montant cumulé de ces arriérés est le plus élevé qui ait été enregistré au cours des dix dernières années.
11. Le comité note avec une inquiétude croissante que, si les arriérés ne sont pas intégralement payés à brève échéance, le BIT fera face à une grave crise de liquidités qui nécessitera l'adoption de mesures d'austérité représentant jusqu'à environ 20 pour cent de son budget ordinaire. Si cette situation n'est pas réglée et que les États Membres en retard dans le paiement de leurs contributions ne s'acquittent pas des sommes dues, le Bureau ne sera pas en mesure de remplir sa mission dans sa configuration actuelle et une réorganisation majeure sera nécessaire pour restaurer sa capacité d'action, notamment au moyen d'une réduction importante des fonctions et des programmes.

► Recommandation 1 (2026)

L'OIT fait face à une crise de liquidités imminente qui pourrait fortement restreindre sa capacité à remplir sa mission. Le comité prie instamment la direction et le Conseil d'administration d'envisager suffisamment à l'avance des scénarios d'atténuation afin de disposer du temps nécessaire pour adapter la configuration du Bureau et ainsi éviter, le cas échéant, d'avoir à prendre de manière précipitée des mesures d'austérité qui pourraient réduire l'efficacité de l'Organisation et sa capacité à remplir sa mission.

III. Activités et avis du comité

A. Processus internes et unités administratives

Département du développement des ressources humaines

12. Le comité a rencontré la Directrice de HRD pour discuter de l'état d'avancement du recensement des compétences, mais a appris que sa phase finale n'avait pas été achevée à l'automne de 2025 ainsi qu'il était prévu.
13. Le comité avait précédemment noté que les rôles respectifs du Comité pour une gestion responsable et du Comité de discipline n'étaient pas très clairement définis, ce qui pouvait entraîner des retards dans l'application des sanctions disciplinaires ainsi que dans la

détermination du niveau de sanction approprié et, partant, dans la conclusion de la procédure. La Directrice du Département du développement des ressources humaines a apporté des précisions qui ont permis de clarifier suffisamment la question aux yeux du comité.

14. Comme il a été dit dans les rapports précédents, le comité encourage la direction à faire en sorte que le recensement des compétences aboutisse à un résultat susceptible d'aider l'Organisation à faire les bons choix pour répondre à ses besoins actuels et futurs en matière de compétences et de ressources humaines. Dans ce contexte, la crise de liquidités imminente qui est mentionnée ci-dessus représente un risque nouveau pour le projet de stratégie. Si cette crise nécessite de réduire les effectifs, il conviendra d'envisager, dans le cadre de la nouvelle stratégie en matière de ressources humaines, différents scénarios basés sur différents niveaux d'effectifs qui permettraient de renforcer l'efficacité et l'efficience de l'Organisation aux fins de la réalisation de son mandat et de sa mission.
15. Comme dans ses rapports précédents, le comité continue de considérer que la gestion des ressources humaines est l'un des principaux outils dont dispose l'Organisation pour améliorer sa performance et rappelle qu'il importe que l'OIT fasse preuve d'efficacité dans ce domaine.

► Recommandation 2 (2026)

Le comité encourage la direction à mener à bien les dernières phases du recensement des compétences, qui ont pris du retard, tout en faisant observer que ce projet a été entrepris dans un contexte organisationnel différent, l'exercice ayant débuté en 2023. Le comité note en outre qu'une nouvelle stratégie en matière de ressources humaines doit être soumise au Conseil d'administration à sa présente session (mars 2026). Dans ce contexte, il invite instamment la direction à réfléchir aux différents scénarios qui pourraient permettre d'atténuer de manière proactive les conséquences de l'éventuelle crise de liquidités mentionnée ci-dessus.

Information financière et contrôles internes

16. Le comité a rendu compte oralement au Conseil d'administration, en juin 2025, de son examen des états financiers de 2024, avant que ceux-ci ne soient soumis à la Conférence internationale du Travail et adoptés par elle. Au préalable, le comité avait également discuté de la présentation et des résultats des états financiers avec la direction. Il note avec satisfaction que celle-ci lui a fourni un avant-projet des états financiers, qu'il a examiné et commenté.
17. Le comité s'est entretenu avec la direction au sujet du rôle du Comité des placements et a été informé que ce rôle était uniquement consultatif et que les décisions en matière de placements étaient prises par le Trésorier.
18. Le comité a noté que le BIT continuait de présenter ses résultats conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), garantissant ainsi leur cohérence avec ceux d'autres organismes des Nations Unies et entités du secteur public international. Aucune modification n'a dû être apportée à leur présentation au cours de l'année du fait de l'entrée en vigueur de nouvelles normes.
19. Le comité a constaté que le Bureau avait obtenu une opinion d'audit sans réserve sur les états financiers consolidés. Il a noté avec satisfaction que le plan de vérification extérieure des comptes examiné en septembre 2024 avait été mis en œuvre comme prévu.

État d'avancement de la réforme de l'OIT et questions connexes

20. En mars 2025, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU) a lancé l'«Initiative ONU80», qui vise à réformer le fonctionnement de l'ONU, en réexaminant les modalités d'exécution des mandats et en étudiant les possibilités de changements structurels et de réaligement des programmes au sein du système des Nations Unies. L'OIT participe à cette initiative dans le cadre de chacun des trois axes de travail fixés par l'ONU.
21. Parallèlement, le BIT a créé un groupe d'examen et formulé des propositions en vue de l'adoption d'une série de mesures destinées à améliorer l'efficacité et l'efficience de son fonctionnement. Des informations détaillées et des propositions concrètes portant sur ces mesures ont été soumises au Conseil d'administration à sa 355^e session (novembre 2025).
22. Selon la direction, les questions importantes à l'étude sont les suivantes: i) la restructuration du Bureau (notamment la création d'un poste de directeur général adjoint chargé des politiques); ii) les transferts; et iii) les risques auxquels l'Organisation s'expose si des économies ne sont pas réalisées. En ce qui concerne les critères de transfert, la direction a expliqué que l'objectif était d'accroître la présence dans les bureaux extérieurs, bien que plus de 80 postes de la catégorie des services organiques aient déjà été transférés du siège vers le terrain au cours du mandat du précédent Directeur général.
23. En outre, la direction a indiqué que les transferts seraient fondés sur des considérations de coût, mais aussi d'efficacité opérationnelle, notamment avec la création d'un centre mondial de services partagés (qui permettrait par exemple de centraliser les fonctions liées à la paie et au traitement des factures). À cet égard, le comité a cru comprendre que certains groupes au sein du Conseil d'administration, notamment le groupe des pays industrialisés à économie de marché, préconisaient de ne pas transférer hors de Genève des fonctions de contrôle telles que celles assurées par l'IAO et EVAL.
24. Le comité partage l'avis selon lequel le transfert hors siège des fonctions de contrôle telles que celles assurées par l'IAO, EVAL, ETHICS et la Responsable de la prévention et de la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles pourrait nuire à la capacité de l'OIT de rendre des comptes en raison de la perte d'économies d'échelle et d'accès à la direction, ainsi que du manque d'efficacité qui pourrait être causé par la distance et les différences de fuseau horaire. Un transfert de ces fonctions vers des bureaux régionaux n'est pas exclu à plus long terme si ces fonctions prennent de l'ampleur et si un tel transfert permet de réaliser des économies d'échelle.

► Recommandation 3 (2026)

En ce qui concerne l'examen de l'OIT en cours, le comité recommande que les principales fonctions liées à l'obligation de rendre des comptes, notamment celles qui sont assumées par l'IAO, EVAL, ETHICS et la Responsable de la prévention et de la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, restent basées au siège afin de garantir le maintien de la communication et un accès ininterrompu à l'équipe de direction.

Déclaration relative au contrôle interne

25. Le comité se félicite que le Bureau ait fait le nécessaire pour publier la déclaration relative au contrôle interne dans le cadre des états financiers annuels, pratique de référence adoptée par de nombreuses organisations du système des Nations Unies. La direction a communiqué au comité des informations sur le processus d'établissement de la déclaration relative au contrôle

interne pour 2024, ainsi que sur le suivi et la mise à jour des questions relatives au contrôle mises en exergue dans les déclarations publiées depuis 2017.

26. Comme indiqué oralement au Conseil d'administration en juin 2025, le comité appelle l'attention sur deux nouvelles questions qui figurent dans la déclaration pour cette année:
 - a) la nécessité d'assurer sans tarder le suivi et la mise en œuvre, au moyen de mesures concrètes, des priorités et des initiatives en lien avec l'enquête auprès du personnel de 2024;
 - b) la nécessité d'améliorer la stratégie en matière de coopération pour le développement et de renforcer la responsabilisation et les capacités de mise en œuvre des projets de coopération pour le développement.

► Recommandation 4 (2026)

Le comité encourage la direction à mener à bien les plans d'action énoncés dans la déclaration relative au contrôle interne en ce qui concerne le suivi et la mise en œuvre de mesures relatives à l'enquête menée auprès du personnel, et à combler les lacunes recensées en rapport avec les projets de coopération pour le développement qui doivent être renforcés.

Gestion des risques

27. Le comité a reçu des informations actualisées sur toutes les activités entreprises, y compris sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan de travail pour 2025 dans les domaines de la gestion des risques et de la continuité des activités. Le cycle annuel de mise à jour des plans de continuité des activités dans les bureaux extérieurs a été achevé, mais la mise à jour de ces plans par certains départements du siège a été reportée. La bibliothèque des risques a été remaniée: les risques ont été reclassés en quatre catégories correspondant à quatre objectifs, sur la base du cube de gestion des risques institutionnels du Comité des organisations coparrainantes de la Commission Treadway (COSO). En outre, la mise au point de deux nouveaux modules de formation en ligne progresse bien.
28. Le comité a également été informé du lancement de plusieurs nouveaux projets au cours de l'année à la demande de la direction et conformément aux recommandations du Commissaire aux comptes:
 - a) création d'un groupe de travail sur les registres des risques liés aux projets et mise à jour du guide pratique pour l'évaluation de ces risques (travaux achevés au cours de l'été 2025);
 - b) améliorations mineures, mais nécessaires, des fonctionnalités du système de gestion des risques en ligne Symbiant;
 - c) mise au point d'une plateforme interne de gestion des risques, qui serait intégrée à l'application de suivi des recommandations issues des procédures d'audit et de contrôle. L'élaboration du cahier des charges a commencé et la phase de développement est prévue pour le quatrième trimestre de 2025 et le premier trimestre de 2026. L'objectif est de remplacer le système Symbiant par cette nouvelle plateforme interne, qui offrirait un meilleur rapport coût-efficacité et une plus grande convivialité, et qui serait accessible à l'ensemble du personnel.
29. Le comité a pris note de ces informations et encouragé le Bureau à poursuivre son travail dans ces domaines. Il continuera d'assurer le suivi de ces questions dans le cadre du plan de travail glissant sur cinq ans.

Département de la gestion de l'information et des technologies (INFOTEC)

30. Le comité a rencontré la direction d'INFOTEC et salue les efforts appropriés et constants que le département déploie à des fins de sécurité et d'efficacité. Il a été informé des mesures prises par INFOTEC pour donner suite aux conclusions du Commissaire aux comptes concernant, entre autres, des questions de gouvernance.
31. Le comité a examiné ces questions de manière approfondie, en particulier celles concernant la gouvernance et les procédures relatives à l'adoption de nouveaux logiciels et à la sélection de fournisseurs de services de cloud. Il a également demandé si des contrôles suffisants étaient prévus pour veiller à ce que tous les nouveaux logiciels déployés à l'OIT soient préalablement approuvés par INFOTEC. Le comité a encouragé la direction à s'assurer que des mesures rigoureuses sont en place pour réduire au minimum le risque de voir des logiciels indésirables être installés dans les systèmes de l'OIT.
32. Le comité continue d'insister fortement sur le fait que la cybersécurité reste une menace très sérieuse pour les entreprises et les institutions du monde entier, et que cette menace s'accroît de jour en jour en raison du déploiement très rapide de l'intelligence artificielle et d'autres avancées technologiques. Il encourage donc la direction et le Conseil d'administration à veiller à ce que cette question fasse l'objet de toute l'attention nécessaire et que des ressources suffisantes y soient consacrées.

B. Fonctions de contrôle interne et externe

Audit interne

33. Le comité a accueilli la nouvelle Directrice de l'IAO lors de sa réunion de janvier 2025 (voir le précédent rapport du comité). Il se félicite de l'approche adoptée par l'IAO, de son ouverture à la collaboration avec la direction et de sa volonté de formuler des recommandations concrètes pour que ses travaux soient utiles à la mission de l'OIT dans son ensemble.
34. En outre, la direction a informé le comité des progrès réalisés dans la mise en œuvre des mesures énoncées dans trois documents de référence: la stratégie d'audit de l'IAO, l'évaluation externe de la qualité, achevée en juin 2024, et les recommandations du Commissaire aux comptes (2023) sur les fonctions de l'IAO.
35. Des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation externe de la qualité réalisée par KPMG et le Commissaire aux comptes. Le plan stratégique de l'IAO pour 2021-2026 est actuellement mis à jour, de manière à intégrer les résultats de la réflexion stratégique menée par le bureau, et aligné sur le calendrier du programme et budget. À l'avenir, ce plan couvrira deux périodes biennales et fera l'objet d'une révision à mi-parcours.
36. La direction a également informé le comité du lancement par l'IAO d'un processus de sélection visant à établir des accords à long terme avec des entreprises externes. Il a été souligné que l'IAO devait avoir la propriété des résultats des travaux d'audit réalisés par les signataires de ces accords.
37. La nouvelle Directrice de l'IAO étant en poste depuis plus d'un an, il importe d'évaluer le plan pour la phase de transition (que le comité soutient) et celui concernant la période ultérieure. À cet égard, le comité note que le prochain plan d'audit interne a un champ d'application et une portée limités par rapport aux précédents programmes de travail de l'IAO.
38. Selon le comité, la petite unité chargée de l'audit et de l'assurance, qui ne comprend qu'un auditeur principal et deux vérificateurs des comptes principaux, n'est pas dans de bonnes

conditions pour remplir ses fonctions. En outre, une analyse préliminaire des bureaux de l'audit interne d'autres organismes du système des Nations Unies montre que le Bureau de l'audit interne et du contrôle du BIT est nettement plus petit que ses homologues.

► **Recommandation 5 (2026)**

S'agissant de l'audit interne, le comité encourage la direction à allouer en priorité les ressources nécessaires pour que l'IAO dispose du capital humain indispensable à la mise en œuvre d'un programme de travail qui soit adapté au profil de risque de l'Organisation. Il faudra pour cela accroître le nombre d'auditeurs disponibles.

Enquêtes

39. Le comité se félicite des progrès réalisés grâce à la hotline de l'OIT pour l'intégrité, qui permet de signaler des fautes présumées. Depuis sa mise en service le 15 avril 2025, 155 signalements ont été reçus et 19 dossiers ont été ouverts.
40. En plus de son travail d'enquête, l'IAO a participé à d'autres activités, notamment de formation, d'élaboration de politiques et de coordination avec le système des Nations Unies. À cet égard, un projet de procédure concernant les enquêtes sur des allégations de manquement visant un directeur général a été élaboré et transmis au Bureau du Conseiller juridique (JUR) pour avis. Le comité a formulé des observations et prié instamment le Bureau d'achever l'élaboration de cette procédure en vue de son approbation par le Conseil d'administration dans les meilleurs délais.
41. La dotation en personnel de l'Unité d'enquête et d'inspection s'est améliorée avec l'arrivée d'un nouveau chef d'unité, en septembre 2025, et d'un enquêteur principal, en juin 2025. De plus, un poste de fonctionnaire chargé des enquêtes numériques et de l'analyse des données a récemment été mis au concours.

Éthique

42. Le comité s'est réuni avec le Responsable de l'éthique tout au long de l'année. Il se félicite des progrès constants accomplis pour promouvoir une culture de l'éthique à tous les niveaux au sein de l'Organisation.
43. Le comité a reçu des informations détaillées sur le programme intitulé «Ethical Leadership: vision, action and reflection» (ELVAR) («Pour un mode de direction éthique: vision, action et réflexion») qui, depuis son lancement en 2025, vise à promouvoir un mode de direction éthique. Il s'est félicité des progrès accomplis en matière de sensibilisation, du rapport annuel qui sera présenté au Conseil d'administration, de la mise à jour du système d'information financière et des activités d'information et de formation du personnel.
44. Conformément aux recommandations formulées précédemment par le comité, le Responsable de l'éthique a mis en place cinq indicateurs clés de performance. Le comité s'en félicite et attend avec intérêt d'observer leur évolution. Ces indicateurs aideront à assurer le suivi de l'application des normes d'éthique du BIT, qui reposait jusque-là uniquement sur des contributions.

Prévention et lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles

45. Le comité salue la décision de créer un bureau chargé de la prévention et de la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles qui soit indépendant du Bureau de l'éthique et qui relève directement du Directeur général. Il note avec satisfaction que le poste de Responsable de la prévention et de la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles a été pourvu.
46. Le comité a rencontré à deux reprises la titulaire du poste et a été informé de l'état d'avancement des activités menées au BIT dans ce domaine, notamment en ce qui concerne le cadre institutionnel, la politique et le plan d'action relatifs à ces questions, le groupe de travail chargé de leur mise en œuvre et la coordination entre la Responsable de la prévention et de la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, le Responsable de l'éthique et l'IAO. Des rapports périodiques sont présentés au Directeur général, au Conseil d'administration, ainsi qu'aux États Membres et aux mandants qui en font la demande.
47. Le comité a également été informé des résultats de l'Examen des politiques et des pratiques visant à prévenir et à combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles dans les entités des Nations Unies, réalisé par le Corps commun d'inspection en 2025, y compris les recommandations formelles et informelles issues de cet examen.
48. Le comité a demandé que soit programmée en 2026 une réunion avec les membres du groupe de travail chargé du plan d'action relatif à la prévention et à la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles afin d'examiner les progrès accomplis dans l'établissement de la version finale de ce plan et la mise au point d'indicateurs de performance.

Activités de la CAPS

49. Le secrétaire exécutif de la CAPS a présenté au comité des informations sur la gouvernance et la structure de la caisse, ainsi que sur ses principes de fonctionnement, ses règles de remboursement et ses critères d'admissibilité. En ce qui concerne sa situation financière, les montants des cotisations perçues et des prestations versées correspondent à ceux de 2024.
50. Selon les règles établies, le Fonds de garantie de la CAPS doit, à la fin de chaque exercice financier annuel, ne pas être inférieur à un sixième des dépenses de la caisse au cours des trois exercices financiers précédents ni supérieur à la moitié de ces mêmes dépenses. Une analyse actuarielle est effectuée tous les trois ans, et la dernière était prévue pour 2025.
51. La stratégie de gestion des risques de la CAPS et son plan de lutte contre la fraude ont été mis à jour pour la dernière fois en 2023. Le registre des risques de la caisse est mis à jour chaque année par le Comité de gestion.
52. Il convient de noter que le Commissaire aux comptes a formulé trois recommandations concernant la CAPS dans son rapport détaillé de 2024. La caisse les a acceptées et y donnera suite.

Durabilité environnementale

53. Le Sous-directeur général pour le pôle Services de gestion interne et président du Comité de la durabilité environnementale de l'OIT ainsi que d'autres membres de l'équipe de direction ont organisé une séance d'information à l'intention du Comité de durabilité environnementale de l'OIT. À cette occasion, le comité a reçu des informations sur le système de gestion environnementale et le Comité de la durabilité environnementale de l'Organisation, ainsi que sur les rôles et responsabilités des différents pôles.

54. Les membres de l'équipe de direction ont également fait le point sur l'état d'avancement de l'élaboration et de la mise en œuvre du cadre de l'OIT pour la viabilité environnementale et sociale. Ils ont indiqué que l'OIT se trouvait à un moment stratégique de son évolution dans ce domaine, passant d'initiatives isolées à un cadre structuré et applicable à l'échelle du Bureau. Selon les membres de l'équipe, il est possible de répondre aux attentes des donateurs et de suivre le modèle d'approche défini par l'ONU en la matière, mais, pour ce faire, un responsable du cadre pour la viabilité environnementale et sociale doit être désigné et des ressources financières et humaines spécifiques devraient être affectées à la coordination des activités, aux procédures d'assurance qualité et au suivi de la mise en œuvre de ce projet.

Commissaire aux comptes

55. Le comité a rencontré le Commissaire aux comptes à chacune des trois réunions couvertes par le présent rapport. Le Commissaire aux comptes lui a présenté les principales informations contenues dans le rapport détaillé qu'il a soumis au Conseil d'administration pour l'exercice clos en 2024. Le mandat quadriennal du Commissaire aux comptes va de 2024 à 2027.
56. Le cycle d'audits prévus pour 2024-25 comprenait notamment:
- a) Un audit financier et un audit de conformité;
 - b) Des audits de performance concernant:
 - la mise en œuvre de la Stratégie en matière de coopération pour le développement;
 - la gestion des ressources humaines;
 - la gouvernance et les activités informatiques;
 - le résultat stratégique 3 – «Le plein emploi productif au service de transitions justes»;
 - c) Des audits des bureaux régionaux et des bureaux de pays ci-après:
 - Bureau régional pour l'Afrique, à Abidjan; Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok; BP-Jakarta; BP-Bangkok; BP-Hanoï; BP-Addis-Abeba;
 - Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes, à Lima; BP-Harare; BP-Manille; BP-Colombo; BP-Brasilia; ETD/BP Le Caire.
57. Le Commissaire aux comptes a indiqué au comité que:
- a) Les recommandations n'étaient pas hiérarchisées, car toutes celles qui figuraient dans le rapport détaillé étaient d'importance critique ou élevée par défaut.
 - b) L'audit financier et l'audit de conformité réalisés au siège avaient porté notamment sur la gestion de risques, la gestion des avoirs, l'achat de biens et de services, l'engagement de collaborateurs extérieurs, la CAPS et les portefeuilles à gestion externe. Parmi les domaines d'intervention prévus figurent la mise en œuvre des nouvelles normes IPSAS, le projet de rénovation du bâtiment du siège de l'OIT, le cadre relatif à l'engagement de partenaires d'exécution et le cadre révisé relatif aux collaborateurs extérieurs.
58. Le comité a prié le Commissaire aux comptes d'incorporer dans ses prochains rapports des conclusions portant spécifiquement sur chaque objectif. Ces conclusions feraient l'objet d'un suivi dans le rapport détaillé pour 2025.

Bureau de l'évaluation

59. Le comité a été informé par le Directeur d'EVAL des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie de l'OIT en matière d'évaluation, qui sont détaillés dans le rapport d'évaluation annuel pour 2024-25 ainsi que dans le résumé des évaluations de haut niveau réalisées en 2025.
60. Le Directeur d'EVAL a indiqué au comité que la stratégie d'évaluation pour 2023-2025 donnait suite aux recommandations formulées à l'issue de l'évaluation indépendante de la fonction d'évaluation réalisée en 2022. Le rapport d'évaluation annuel pour 2024-25 marque l'aboutissement de la mise en œuvre de la stratégie d'évaluation pour 2023-2025. Toutefois, une demande tendant à prolonger l'application de la stratégie jusqu'en 2026 a été soumise au Conseil d'administration pour approbation. De manière générale, des progrès substantiels ont été accomplis dans la réalisation des objectifs fixés pour 2025, 18 indicateurs sur 21 ayant été réalisés. En 2024, plus de 90 pour cent des rapports d'évaluation ont été jugés «satisfaisants». Le Fonds d'affectation spéciale pour les évaluations a été créé et compte à ce jour un donateur, qui l'a abondé à hauteur de 50 000 dollars É.-U.
61. En ce qui concerne le renforcement des capacités, un module de formation en ligne destiné aux nouveaux arrivants et visant à faciliter l'intégration par le personnel des principes et pratiques en matière d'évaluation est prêt à être lancé, et des descriptions de poste ont été élaborées en vue de la création d'une nouvelle famille d'emplois dans le domaine de l'évaluation (administrateurs/spécialistes régionaux chargés de l'évaluation). Un assistant IA d'i-eval qui permet d'effectuer des recherches interactives et de partager des connaissances sur les données d'évaluation disponibles à partir du tableau de bord i-eval Discovery a été présenté au personnel du BIT.
62. Le Directeur d'EVAL a indiqué au comité qu'il prendrait sa retraite à la fin d'août 2026. En septembre 2025, la planification de la relève à son poste n'avait pas encore débuté, étant donné qu'il occuperait encore ce poste pendant dix mois. Il a ajouté qu'un fonctionnaire d'EVAL qui occupait un poste de P4 allait également prendre sa retraite.
63. Le comité note que des mesures devront être prises en temps utile pour planifier la nomination d'un nouveau Directeur d'EVAL.

IV. Gouvernance interne du comité

A. Suivi des recommandations précédentes

64. Le comité a reçu de la direction des informations actualisées sur la suite donnée aux quatre recommandations qui figuraient dans son dix-septième rapport annuel. Il a constaté que l'une de ces recommandations avait été pleinement mise en œuvre, mais que les trois autres ne l'avaient été que partiellement.
65. En ce qui concerne la recommandation relative à la suite à donner aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes à l'issue de son examen des activités de l'IAO, le comité a constaté que 85 pour cent des mesures recensées par l'IAO avaient été appliquées et qu'il était prévu de mettre en œuvre les mesures restantes en 2026. Le comité encourage l'IAO à poursuivre ses efforts pour appliquer toutes ces mesures.
66. En ce qui concerne la recommandation relative à l'achèvement de l'exécution des plans d'action mentionnés dans la déclaration de 2024 relative au contrôle interne, le comité a noté que la Stratégie en matière de coopération pour le développement qui serait présentée au Conseil d'administration en mars 2026 aurait pour objectif de renforcer la responsabilisation et les

capacités nécessaires à l'exécution de projets de coopération pour le développement financés par des ressources extrabudgétaires. Le comité continuera de suivre l'application de cette recommandation lors de ses prochaines réunions.

67. Pour ce qui est de la recommandation relative au recensement des compétences, le comité a pris note de la situation actuelle et encourage la direction à mener à bien les dernières phases de cet exercice, tout en tenant compte des nouveaux besoins liés à la nouvelle stratégie en matière de ressources humaines (voir recommandation 2 ci-dessus).
68. En ce qui concerne la recommandation visant à remédier aux lacunes en matière de contrats de collaboration extérieure recensées par les auditeurs, le comité a noté qu'une nouvelle politique donnant pleinement effet aux recommandations était entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2025.

B. Rotation des membres du comité

69. En prévision du départ de M. Jullier, prévu le 1^{er} janvier 2026, le comité a passé en revue la liste de réserve de candidats approuvée par le Conseil d'administration en novembre 2024. Il a adressé au Conseil d'administration des recommandations compte tenu de la nécessité d'assurer une complémentarité entre ses membres en termes d'expertise et d'expérience.
70. Deux nouveaux membres, M. Jayantilal Karia et M. Clyde MacLellan, ont été accueillis en janvier 2026.
71. M. Karia a été engagé pour un mandat de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2026, au même titre que M. MacLellan, le but étant que, lorsque des membres quittent le comité, il n'y ait pas plus de deux départs par an.

C. Autoévaluation et retour d'information des parties prenantes

72. Le comité a procédé à son autoévaluation annuelle en décembre 2025. Il en est ressorti que ses prestations étaient globalement à la hauteur des attentes, voire meilleures qu'espéré. Des observations ont été formulées concernant la nécessité de mieux utiliser le temps de réunion dont disposent les membres du comité et il a été souligné que les exposés présentés par des membres du personnel devraient être plus ciblés et précédés d'une brève présentation du contexte, et que de plus amples précisions devraient être fournies sur les questions essentielles méritant d'être relevées et examinées.

E. Programme de travail pour 2026-27

73. En 2025-26, les travaux du comité continueront de porter sur les aspects essentiels de son mandat: états financiers et vérification extérieure des comptes; audit interne et enquêtes; gestion des risques et contrôles internes; questions d'éthique; respect des règles et probité. Le comité concentrera ses efforts sur les domaines dans lesquels des améliorations ont été jugées nécessaires et suivra les progrès réalisés au regard de ses recommandations.
74. Étant donné la probabilité que la crise de liquidités imminente évoquée plus haut devienne réalité, le comité est prêt à adapter son programme de travail si les circonstances l'exigent.
75. Le comité envisage de se rendre sur le terrain en janvier 2027, dans un lieu qui reste à déterminer.

Genève, le 10 février 2026.

(Signé) Gonzalo Castro de la Mata
Président